



REGLEMENT FINANCIER

FENELON SUP LA PLAINE MONCEAU - Année scolaire 2026/2027

1. Contribution des familles

La contribution des familles est répartie en trois échéances. Les relevés de contributions sont mis à disposition sur l'espace École Directe. En cas de perte des identifiants, les familles sont invitées à contacter le secrétariat de FENELON SUP.

Toute période commencée reste due

Relevé	Date d'émission	Période concernée
Relevé 1	05/10/2026	01/09/2026 au 30/11/2026
Relevé 2	04/12/2026	01/12/2026 au 28/02/2027
Relevé 3	05/03/2027	01/03/2027 au 03/07/2027

2. Modalités de règlement

Mode de règlement	Précisions
Prélèvement automatique	Recommandé. Etalement sur 9 mois. Premier prélèvement de 250 € par enfant à compter du 15/09/2026, puis prélèvements ajustés selon les relevés de contributions.
Carte bancaire	Paiement depuis l'espace Ecole Directe.
Virement bancaire	IBAN : FR76 3006 6106 3700 0103 5760 255. Merci d'indiquer le compte comptable et le numéro du relevé.
Chèque	A l'ordre de Fénelon Sainte-Marie La Plaine Monceau, avec le talon du relevé de contributions. Adresse d'envoi : Service Comptabilité - 47 rue de Naples, 75008 Paris.
Espèces	Paiement exclusivement auprès du service comptabilité. Un reçu est remis sur place. Les paiements en espèces sont acceptés dans la limite de 1 000 € par relevé.

Service comptabilité

- Tél. 01 45 22 05 35 - familles@groupefenelon.org
- Accueil du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 17h

3. Tarifs annuels

Contributions des familles

Formation	Contribution annuelle
Formation BTS - 1 ^{ère} / 2 ^{nde} année	1 710 €
Formation CEF	1 920 €

Frais de demi-pension

Les étudiants disposent de deux possibilités pour déjeuner. Les consommations sont débitées sur la carte repas.

Formule	Facturation	Modalités
Self ou cafétéria	9 € par repas	Montant débité sur la carte repas.
Vente au détail	Selon les consommations	Seuls les articles consommés sont débités sur la carte.

La carte repas peut être rechargée depuis École Directe par carte bancaire, par chèque à l'ordre de Fénelon Sainte-Marie ou en espèces auprès du service comptabilité ; un reçu est alors remis.

Autres cotisations facultatives

Cotisation	Montant	Facturation / précision
APEL	20 € par famille	Facturée sur la 1 ^{re} période.
Caisse de solidarité	138 € par famille	46 € par période.



4. Réductions possibles - non cumulables (voir notice des réductions et aides financières sur le site)

Familles nombreuses	Remises exceptionnelles
Réduction appliquée uniquement sur la contribution des familles, selon le nombre d'enfants scolarisés à Fénelon Sainte-Marie La Plaine Monceau. À demander lors de l'inscription ou de la réinscription. 3 enfants : -10 % 4 enfants : -15 % 5 enfants : -20 % plus de 5 enfants : +5 % par enfant supplémentaire.	Décès, chômage ou autre situation ponctuelle : formulaire disponible sur le site de l'établissement. Le dossier est à transmettre à familles@groupefenelon.org avec les justificatifs demandés.

5. Activités et projets pédagogiques

Selon la classe, certains projets peuvent être facturés en sus. Les familles en sont informées par l'équipe enseignante.

Activité / projet	Dates / description	Montant / facturation
BDE	Formation BTS ESF - 1ère /2nde année et DE CESF	15 €, facturés sur la note de frais de la 1re période.
Participation semaines sociales	Formation BTS ESF - 1ère /2nde année et DE CESF	15 €, facturés sur la note de frais de la 1re période.
Autres projets pédagogiques	Projets susceptibles d'être proposés selon la classe.	Facturation éventuelle en sus, après information par l'équipe enseignante.

6. Assurances

Assurance scolaire Fénelon assure tous les élèves via FIDES.	Assurance prévoyance Assurance facultative, facturée sur la 1re période. En cas de chômage, décès ou invalidité d'un parent, l'assurance peut prendre en charge la contribution des familles ainsi que les frais de cantine, selon le document de la Mutuelle Saint-Christophe. Tarifs annuels de la cotisation : BTS 1ère /2nde année : 32,49 € CESF : 36.48 €
--	--

7. Divers

- **Carte scolaire** étudiant : fournie en septembre. Remplacement facturé 10 €.
- **Crédit carte repas** : recharge possible via École Directe ou auprès du service comptabilité
- **Solde débiteur de cantine** : il peut entraîner une suspension temporaire de l'accès à la restauration. Tout solde débiteur peut être incorporé aux relevés de contributions
- **En cas de départ de l'établissement** avant la fin de l'année scolaire par choix familial, Par exemple échange à l'étranger ou inscription dans une école étrangère, la contribution des familles et les frais de cantine restent dus pour la période commencée.

8. En cas de litige

Contactez la Société de Médiation Professionnelle (SMP) - 24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux.

9. Données personnelles

Les données personnelles collectées sur le site sont destinées au Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie - La Plaine Monceau. Elles font l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, toute personne concernée peut exercer un droit d'accès aux données, de rectification et d'opposition à leur traitement ou à leur conservation. Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie - La Plaine Monceau - Aurore de Saint Rémy - 47 rue de Naples, 75008 Paris, ou par courriel à adesaintremy@groupefenelon.org.